

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Date : Vendredi 3 Septembre 2010 à 9h30

Lieu : Maison de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan (39, rue Maurice Berteaux - 41110 Saint Aignan sur Cher)

Etaient présents : voir fiches annexe

Le vendredi 3 septembre 2010 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux de la communauté de communes Val de Cher Saint Aignan, une réunion du Bureau de la CLE du SAGE Cher aval.

A cette occasion, le Bureau s'est élargi aux membres d'un comité technique regroupant les techniciens, ingénieurs et chargés de mission des principaux partenaires du SAGE (cf. annexe 2 : liste de présence Comité Technique).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Présentation du rapport intermédiaire de l'étude « Etat des lieux » du SAGE Cher aval par le bureau d'études GEO-HYD,
2. Questions diverses.

M. Pierre LESTOQUOY (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h45.

M. LESTOQUOY remercie les membres du Bureau de leur présence (cf. annexe 1 : liste de présence), rappelle les points à l'ordre du jour, propose de passer au premier point et laisse donc la parole au bureau d'études GEO-HYD, représenté par M. Arnaud JACQUET, Mme Emilie RIVOIRE et Mlle Claire BAUDELLOT.

Point n°1 : Présentation du rapport intermédiaire de l'étude « Etat des lieux » du SAGE Cher aval

Cette partie est principalement présentée par Mme RIVOIRE et commentée par M. JACQUET.

Mme RIVOIRE présente l'équipe de GEO-HYD travaillant sur le projet du SAGE Cher aval.

M. JACQUET ajoute que GEO-HYD est un bureau d'études basé à Orléans, qui bénéficie de 10 ans d'expérience, en environnement/eau et en outils technologiques (*cartographie, bases de données, etc.*).

Mme RIVOIRE présentera le rapport intermédiaire de l'état des lieux, ainsi que des aspects méthodologiques et l'état d'avancement du projet. Le prochain rapport sur l'état des lieux sera plus complet et prendra une forme différente. L'objectif de la réunion est d'apporter des remarques générales et techniques sur le rapport, au fur et à mesure de la présentation des diapositives.

1°) Méthode d'élaboration des SAGE

GEO-HYD a été retenu pour les phases d'état des lieux (*compilation des données existantes*) et de diagnostic (*hiérarchisation des enjeux*) du SAGE Cher aval. Les phases suivantes sont l'élaboration d'un scénario tendanciel et la proposition de solutions alternatives sur les enjeux principaux, avec la définition d'un PAGD (*Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques*) et d'un règlement. Tout au long de ce projet, les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et les acteurs associés seront invités à participer afin de construire le projet de territoire avec eux.

2°) Etat des lieux : calendrier

Mme RIVOIRE présente l'état d'avancement de la phase d'état des lieux, depuis le démarrage au début du mois de juin (03/06/2010).

M. JACQUET précise que le rapport d'état des lieux devrait être terminé d'ici le mois de novembre 2010, et qu'il devra ensuite être validé par la CLE. La phase de diagnostic concernera le premier semestre 2011.

3°) Etat des lieux : rapport intermédiaire

Mme RIVOIRE indique que le rapport intermédiaire est constitué de 30 cartes et que le rapport final en comportera 50 à 60 et sera associé à un rapport écrit détaillé.

4°) Collecte de données

Mme RIVOIRE fait remarquer que la phase de collecte des données a coïncidé avec la période estivale, ce qui n'a pas facilité cette démarche. Cependant, la majeure partie des données essentielles pour le dossier est collectée ou partiellement collectée (*manque certaines parties du territoire*). Les données restantes sont plus diffuses, elles prendront plus de temps à collecter et à compiler, pour un intérêt moindre.

5°) Phase d'entretiens avec les acteurs

M. Claude BLOQUET-VOISIN (*Vice-président du Syndicat Intercommunal du Canal de Berry*) intervient pour pouvoir fixer un rendez-vous [dans le cadre de la phase d'entretiens avec les acteurs].

M. JACQUET demande s'il y a des réactions concernant la procédure du SAGE et l'accompagnement proposé par GEO-HYD.

M. Jean-Pierre RABIER (*représentant de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau du Loir-et-Cher*) demande si les données communiquées, comme par exemple les résultats des analyses chimiques, sont très récentes.

Mme RIVOIRE répond que globalement les données ont été collectées sur les 10 dernières années, de 2000 à 2009. Les données de qualité sont les plus suivies et les dernières présentées sont de 2009 (*et non 2010 car l'année civile n'est pas terminée*).

Par contre, M. JACQUET ajoute que les données agricoles sont issues du RGA 2000 (*Recensement Général de l'Agriculture*) et, comme cela a été évoqué lors de l'entretien avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, que l'agriculture a largement évolué depuis. Dès que les données du RGA 2010 seront disponibles, elles pourront être intégrées au projet de SAGE.

Mme RIVOIRE indique que d'autres bases de données, par exemple sur les ouvrages et la morphologie, ont été réalisées lors d'un programme particulier et ne font pas l'objet de mises à jour récentes et/ou régulières.

6°) Présentation des résultats – Caractéristiques du bassin versant du Cher aval, patrimoine naturel

Mme RIVOIRE présente les caractéristiques du bassin versant du Cher aval et le patrimoine naturel remarquable.

7°) Présentation des résultats – Entités hydrogéologiques

M. Benoît LOUCHARD (*Chambre d'Agriculture du Cher*) se demande pourquoi la Chambre d'Agriculture du Cher n'est pas inscrite dans la liste des organismes à contacter pour les entretiens.

Mme RIVOIRE répond qu'il est prévu de réaliser un entretien téléphonique.

De plus, il remarque que la nappe du Cénomaniens paraît trop étendue, elle devrait être plus réduite à l'est du territoire. Des unités « Jurassique » et « Crétacé » sont affleurantes à cet endroit.

Mme RIVOIRE précise que le découpage prend en compte les masses d'eau.

M. JACQUET ajoute que les hydrogéologues (*GEO-HYD*) reprendront contact avec la Chambre d'Agriculture afin de corriger ces éléments.

8°) Présentation des résultats – Prélèvements : méthode

M. Josselin DE LESPINAY (*représentant de l'Association Nature Centre*) intervient sur les données qui présentent les prélèvements bruts et non les consommations nettes.

Il présente des chiffres de l'IFEN (*Institut Français de l'Environnement, aujourd'hui SOeS : Service de l'Observation et des Statistiques de l'Environnement, rattaché au Commissariat Général au Développement Durable du MEEDDM*) à l'échelle de la France :

	<i>Prélèvements bruts</i>	<i>Consommation nette</i>
<i>Total</i>	<i>34 milliards de m³</i>	<i>6 milliards de m³</i>
Energie	57%	22%
AEP	18%	24%
Industrie	10%	6%
Agriculture	15%	48% (79% en été)

M. DE LESPINAY ajoute que sur le territoire du SAGE, les prélèvements se font principalement en nappes et les rejets se font dans le milieu en eaux superficielles. Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait pas de problème quantitatif au niveau de la nappe du Cénomaniens. Le point problématique concernant la gestion quantitative est la différence entre les prélèvements bruts et les consommations nettes des différents usages.

Mme RIVOIRE indique que les données prélèvements sont issues des fichiers « redevances » de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les données AEP (*Alimentation en Eau Potable*) [prélèvements/consommations] peuvent être ajustées en fonction des rendements des réseaux. Mais pour les autres usages, c'est plus difficile.

M. JACQUET ajoute qu'il n'y a pas d'informations chiffrées concernant l'eau non-restituée au milieu, il faudra s'appuyer sur des hypothèses ou recalculer à partir des proportions que l'on trouve à plus grande échelle comme celles provenant des diagnostics IFEN.

M. Vincent VAUCLIN (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*) intervient en indiquant qu'il existe des barèmes qui doivent permettre de donner des ordres de grandeur (*par exemple, barème Agence de l'Eau : 85% de non-retour pour l'épuration*).

M. JACQUET se demande si le SAGE aura un levier sur cette problématique. En ce qui concerne l'AEP, il y a effectivement un moyen d'améliorer la connaissance des données et le fonctionnement des réseaux. C'est plus difficile en ce qui concerne l'industrie ou l'irrigation.

M. DE LESPINAY insiste sur l'évaluation nécessaire de la consommation nette par rapport aux prélèvements bruts.

M. Gérard CAMY (*représentant de l'Association des Riverains de France*) précise qu'il faut bien faire la différence entre les consommations et les emprunts, notamment en ce qui concerne l'industrie.

M. Henry FREMONT (*Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire*) dit que l'eau d'irrigation est rejetée à 100% dans le milieu. Des contestations émanent de l'assemblée et font remarquer qu'une partie de l'eau est perdue par évapotranspiration.

M. VAUCLIN rappelle que le territoire du SAGE ne se situe pas en ZRE (*Zone de Répartition des Eaux*), sauf en ce qui concerne le Cénomaniens, donc il n'y a pas d'enjeu majeur concernant les prélèvements, ni de déficit quantitatif à gérer. Cependant, cette approche est intéressante sur un plan informatif et pédagogique. Elle permet d'avoir une approche plus fine du cycle de l'eau, avec la connaissance des transferts d'eau entre compartiments.

M. JACQUET évoque les démarches d'économie d'eau de la société en général, à mettre en avant. Il ajoute que les autorisations de prélèvements sont données en fonction de la disponibilité des ressources en eau.

M. DE LESPINAY présente l'exemple de la chaîne des barrages sur la Dordogne en été, qui évaporent plus d'eau que le débit de la Dordogne ; une partie de l'eau disparaît donc.

M. JACQUET indique qu'il s'agit de voir, par rapport aux données, ce que l'on peut faire derrière en matière de gestion.

M. Claude CHANAL (*Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et Vice-président de la CLE*) précise que le SAGE est un moyen de communication, mais la connaissance des transferts en eau n'est pas un moyen d'action du SAGE.

M. JACQUET conclue ce débat en disant qu'il s'agit d'identifier les enjeux prioritaires. Cet enjeu en est-il un, sachant que le SAGE ne se situe pas en ZRE ?

M. Aymeric LORTHOIS (*représentant de la DISEN d'Indre-et-Loire*) ajoute que la ZRE du Cénomaniens concerne l'agglomération Tourangelle et la vallée du Cher en amont de Tours, où c'est une vraie problématique quantitative.

9°) Présentation des résultats – Prélèvements 2007

Mme RIVOIRE poursuit la présentation.

Mme Véronique SERAN (*Conseil Général d'Indre-et-Loire*) signale que les prélèvements en eaux superficielles concernent les usages AEP (*sur le Cher à Joué-lès-Tours*) et l'irrigation.

Mme RIVOIRE s'interroge si ces prélèvements se font en nappe alluviale. Elle précise que les données seront recoupées avec d'autres fichiers (*Direction Départementale des Territoires pour l'irrigation*,

Agence Régionale de Santé pour l'AEP), mais que globalement, 80% des prélèvements se font en nappes profondes.

M. Serge PERROCHON (*Maire de Nohant-en-Graçay et Vice-président de la CLE*) revient sur ces chiffres généraux et dit qu'il faut identifier plus précisément l'origine des prélèvements, car ceux-ci sont très sectorisés par rapport à l'ensemble du territoire. Les prélèvements se font surtout en nappe superficielle sur le territoire du département du Cher.

M. Jacques LAUNAY (*Conseil Général du Loir-et-Cher*) ajoute que sur la partie du Cher canalisé, un gros « camembert » représente en fait essentiellement les prélèvements de l'agglomération de Tours. Il suggère que cette figure ne soit pas représentée sur l'ensemble du territoire du Cher canalisé mais plutôt au niveau de l'agglomération de Tours, ou que les chiffres soient bien précisés (*par exemple : « x Mm³ dont y% pour l'agglomération Tourangelle »*).

M. JACQUET indique que les prélèvements sont présentés par « maîtres d'ouvrage » (*prélèvements agricoles par commune, prélèvements industriels par établissement industriel*). Des cartes plus fines seront produites et permettront de localiser les points et les volumes de prélèvements.

10°) Présentation des résultats – Qualité nitrates

Mme RIVOIRE présente les résultats sur la qualité des eaux superficielles et précise qu'en terme de qualité des eaux, c'est l'analyse la plus déclassante qui qualifie l'année (*avec 10% de résultats les plus extrêmes enlevés*).

M. JACQUET ajoute que les nitrates ont été étudiés au niveau de la DCE (*Directive Cadre sur l'Eau*) selon la norme de potabilité, qui est fixée à 50 mg/L. De ce point de vue, l'ensemble des points se situe en-dessous de cette norme, et tourne globalement autour de 20 mg/L.

M. CHANAL souligne que d'après le rapport, il faut quand même atteindre le niveau de 10 mg/L pour être en « vert » [classe de qualité « bonne » selon le SEQ-Eau, Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau].

Selon M. VAUCLIN, on n'a pas de vision honnête des données initiales en ce qui concerne les concentrations en nitrates. Les fréquences de mesures de nitrates sont mensuelles, or on sait que les nitrates arrivent à un moment précis après des pluies importantes. Sur les cours d'eau plus importants, les mesures de nitrates sont plus moyennées (*phénomène de dilution*). Les données présentent donc un risque de biais et une sous-estimation possible des concentrations. Sur les petits cours d'eau, on observe bien des pics de mesure après les pluies.

M. DE LESPINAY annonce qu'une étude récente a montré que l'impact cumulé de tout le bassin versant Loire-Bretagne entraîne des proliférations algales jusqu'au nord du Finistère. Il s'agit donc de bien prendre en compte les données nitrates.

M. JACQUET rappelle que les mesures de gestion de la fertilisation et de conversion sont déjà importantes. Il conviendrait d'attendre les effets du 4^e programme d'actions « nitrates » et d'observer l'amélioration de la situation avant de définir un programme plus ambitieux.

M. Grégoire RICOU (*FDAAPPMA de l'Indre-et-Loire*) souligne qu'à l'aval de Montrichard, il n'y a aucune donnée qualité sur les affluents. Les flux de nitrates sont plus ou moins importants. Compte-tenu des faibles débits des petits cours d'eau, il y a des risques sur ces bassins versants.

M. JACQUET répond que, sur ces territoires, les données sont extrapolées à partir des bassins versants voisins.

M. VAUCLIN note que les efforts faits sont peu contestables, mais qu'il n'y a aucune tendance à l'amélioration pour les nitrates et les pesticides. Sur le SAGE Nappe de Beauce, c'est pareil, il y a des zones agricoles et une tendance à la dégradation ou à la stagnation (*source IFEN*).

M. JACQUET répond que suite au 3^e programme d'actions « nitrates », il n'y a pas eu d'amélioration observée. Le 4^e programme met en place une couverture CIPAN (*Culture Intermédiaire Piège à Nitrates*) à 100% et propose de vraies avancées en matière de gestion de la fertilisation agricole.

M. CHANAL fait remarquer que le delta entre 50 mg/L (*maximum réglementaire*) et 10 mg/L (*bonne qualité selon le SEQ-Eau*) est de 40 mg/L et que cela représente un grand pas à faire. Des efforts sont faits, on va plus vers les 10 mg/L.

M. JACQUET dit qu'à partir du moment où la concentration en nitrates est inférieure à 50 mg/L, le chantier du programme d'actions sera moins important (*il existe des territoires où les mesures dépassent ce seuil*).

11°) Présentation des résultats – Qualité MOOX (Matières Organiques Oxydables)

M. CHANAL indique que beaucoup d'investissements ont été faits sur les stations d'épuration, ce qui est illustré par des résultats de bonne qualité.

M. DE LESPINAY confirme que le Cher devient plus clair plus vite.

M. JACQUET précise que les gros chantiers dans ce domaine ont été traités, les pollutions ponctuelles ne sont plus une problématique, par contre il reste à traiter les problèmes de pollutions diffuses.

M. DE LESPINAY dit que la mauvaise qualité sur la Rennes est liée à un établissement de production de poussins en amont de Saint-Romain-sur-Cher.

M. CHANAL répond que cette activité est terminée depuis longtemps.

12°) Présentation des résultats – Indices biologiques

Mme RIVOIRE précise les définitions des différents indices biologiques et présente les résultats.

M. JACQUET rappelle que l'obligation de résultat de bon état DCE est établie en fonction des indicateurs biologiques (*IBGN, IBD, IPR*), qui sont prioritaires sur les indicateurs chimiques (*nitrites, etc.*).

13°) Présentation des résultats – Qualité des eaux souterraines

M. Jacques LAUNAY demande pourquoi autant de données ne sont pas qualifiées sur la carte « pesticides ».

Mme RIVOIRE dit que la base de données OSUR (*Surveillance de la Qualité des cours d'eau et des plans d'eau sur le bassin Loire-Bretagne*) fournit toutes les données disponibles. Le système SEQ-Eau tourne automatiquement, cependant il faut un certain nombre d'analyses pour pouvoir qualifier les eaux.

M. Jacques LAUNAY s'interroge sur la suffisance des données pesticides des captages AEP.

M. RICOU indique qu'il manque des données qualité et des données concernant les ouvrages. Il faudrait mener des études complémentaires sur les sous-bassins pour compléter les données.

M. JACQUET rappelle que la phase d'état des lieux est un travail qui s'appuie sur des données existantes, et que c'est à la CLE de lancer des études complémentaires si elle les estime nécessaires. A l'issue du diagnostic, la société GEO-HYD pourra proposer des thèmes nécessitant un complément d'informations pour la phase de scénarios du SAGE, comme cela est prévu dans le cahier des charges. Les études demandées doivent apporter une réponse à une problématique identifiée par le SAGE.

M. RICOU propose par exemple que les données sur l'occupation du sol soit exploitées pour évaluer un impact potentiel des nitrates. Ce sont les petits affluents qui alimentent l'axe principal ; si on veut améliorer la qualité globale, il faut d'abord améliorer la qualité sur les têtes de bassins.

M. JACQUET insiste sur le fait que le SAGE est un document d'objectifs. Les plans d'actions seront calés sur les objectifs fixés par la DCE. On connaît aujourd'hui les masses d'eau sur lesquelles il faut travailler. Les travaux seront menés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE à travers des contrats territoriaux (*pour lesquels de nouvelles études devront être faites*). Les acteurs de la CLE s'engagent à mettre en œuvre le SAGE.

M. CHANAL fait remarquer que pour cette étape, il faudra trouver des maîtres d'ouvrage.

M. JACQUET confirme que les moyens (*subventions Agence de l'Eau notamment*) sont disponibles mais qu'il manque des porteurs de projet pour contractualiser avec l'Agence de l'Eau.

14°) Intervention sur les ouvrages hydrauliques

M. CAMY intervient au sujet des ouvrages hydrauliques et à l'actuelle révision du classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique. 144 ouvrages sont répertoriés dans le rapport intermédiaire. Il demande si les usages et les usages potentiels (*énergie, navigation, etc.*) vont être étudiés. Il faut les étudier plus précisément, puisque l'impact de ces ouvrages paraît important à l'heure actuelle.

M. JACQUET précise que l'usage n'est pas toujours renseigné dans les bases de données.

M. CAMY parle des bases de données qui recensent les hauteurs de chutes. Même une faible hauteur de chute peut permettre un usage, une activité.

M. JACQUET répond que c'est à la CLE de décider des études à mener afin de renseigner les champs dont parle M. CAMY. Dans ce cas, c'est un travail de terrain très important qu'il faut mener.

M. VAUCLIN indique que la BD ROE (*Base de Données « Référentiel des Obstacles à l'Écoulement »*) est en effet très sommaire sur les données attributaires, elle permet juste le recensement. Des travaux sont en cours. Si cette question est jugée utile, il faudra mener une étude complète. On estime cependant que 95% des ouvrages n'ont pas d'usage associé.

M. CAMY discute sur la différence entre recensement et estimation.

Mme RIVOIRE répond que le chiffre de 144 est vraiment issu du recensement, souvent fait dans le cadre des Schémas Départementaux à Vocation Piscicole (*SDVP*). Cependant, il faudra les actualiser et compléter les informations.

M. CAMY indique que l'Agence de l'Eau donne le potentiel hydroélectrique en se basant sur le profil en long également ancien. Il y a des usages (*énergie, navigation, loisirs*), cela mérite une étude plus approfondie pour évaluer le potentiel.

M. RABIER évoque la procédure de classement des cours d'eau, très dangereuse selon lui pour les ouvrages, dont la date a été avancée de 2 ans (*avant les résultats des objectifs de la DCE sur la qualité de l'eau*). La destruction et l'aménagement sont coûteux ; il faut s'affranchir des bases de données et aller vérifier sur le terrain.

M. JACQUET tente de dépassionner le débat en expliquant qu'il s'agit d'un classement dont la date de finalisation a été avancée par rapport à la migration de l'anguille notamment (*Plan de Gestion Anguille de la France, en vue d'endiguer rapidement la diminution du stock d'anguilles, conformément au « Règlement Anguilles » européen*). Il est demandé que la franchissabilité soit assurée dans les 2 sens pour les espèces listées : il y a une obligation de résultat, mais l'effacement n'est pas exigé dans tous les cas. L'effacement des ouvrages se concevra au cas par cas dans le cadre de contrats territoriaux (*avec études, maîtres d'ouvrages, accords des propriétaires, etc.*).

M. CAMY répond qu'il a des exemples concrets contraires à ce qui est dit.

M. DE LESPINAY évoque un document élaboré par le Conseil Général du Finistère et financé notamment par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le « Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau », qui rappelle le cadre législatif et les moyens disponibles.

(Ce guide est téléchargeable en format *.pdf sur Internet :

- <http://www.eaubretagne.fr/Outils/Guides-techniques/Guide-de-mise-en-aeuvre-de-la-continuite-ecologique-des-cours-d-eau>

ou

- <http://www.oieau.org/documentation/spip.php?article423>)

M. CAMY fait référence à un document signé par le Ministre Jean-Louis BORLOO – MEEDM [convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques] dans lequel sont expliqués les mécanismes de renouvellement des concessions hydroélectriques. Il évoque également une note d'application et explique que l'hydroélectricité n'est protégée que si elle a une autorisation.

M. RABIER évoque un compte-rendu d'une réunion en juillet 2010 avec la DDT du Loir-et-Cher dans lequel il est mentionné la mise en conformité des ouvrages avec comme solution prioritaire l'effacement des ouvrages puis ensuite la gestion et en dernier l'aménagement de passes à poissons.

M. JACQUET répond que ces propos sont des éléments du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 (*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*), où il est indiqué que les actions les plus efficaces et les plus durables sont par ordre de priorité : l'effacement, la gestion, l'aménagement.

M. VAUCLIN ajoute que cela permet de saisir les opportunités, par exemple que les barrages qui s'écroulent seront logiquement effacés.

M. RABIER affirme que les documents officiels qui circulent sont plus « sauvages » que ce qui est dit.

M. VAUCLIN pense qu'il n'y a pas péril là où il y a usage avéré, ce qui provoque des réactions dans l'assemblée.

M. JACQUET rappelle qu'une étude réalisée par le bureau d'études SOMIVAL a été faite sur le potentiel hydroélectrique des cours d'eau à l'échelle des grandes commissions géographiques du bassin Loire-Bretagne (*basée sur les hauteurs de chutes*).

M. CAMY demande à ce qu'il y ait une étude plus fine.

15°) Présentation des résultats – Habitats

Mme RIVOIRE poursuit la présentation et décrit les résultats du REH (*Réseau d'Evaluation des Habitats*).

M. RICOU indique que sur la partie aval du Cher (*avant la confluence avec la Loire*), une portion de 5-6 km est vraiment différente du Cher en amont de Tours et que cela ne ressort pas. Au niveau de la continuité, il n'y a pas d'ouvrage sur les 5 km en aval de Savonnières. Concernant le débit, en amont de Tours, le niveau d'altération est faible (*vert*), et à l'aval le niveau est très fort (*rouge*) puis très faible (*bleu*). Il faut réajuster certains paramètres sur la partie aval du Cher.

M. JACQUET précise que l'altération morphologique est basée sur du ressenti, par les opérateurs terrain départementaux de l'ONEMA, ce qui peut expliquer les écarts d'indices d'un département à l'autre. En revanche, c'est déjà bien d'avoir cette évaluation car avant on n'avait absolument aucune donnée sur la morphologie.

M. VAUCLIN ajoute que même s'il a été publié en 2004, le REH compile des données de 1998-1999, sur dire d'expert ; il y a forcément des différences d'appréciation d'un individu à l'autre. Aujourd'hui, il existe de meilleurs outils pour évaluer ces compartiments.

M. LESTOQUOY note qu'il existe des différences d'appréciation sur le Cher canalisé entre les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Mme RIVOIRE dit que le REH permet d'avoir une vision globale de l'altération des compartiments, qu'il permet d'identifier les compartiments les plus altérés afin de mettre en place des études et des actions ciblées dans le cadre des contrats territoriaux.

M. RICOU précise qu'au sujet de la continuité écologique, l'impact cumulé des ouvrages doit être pris en compte.

M. DE LESPINAY ajoute qu'au-delà de 3 barrages, il n'y a plus de franchissement par l'alose.

16°) Présentation des résultats – Maîtres d'ouvrage

Mme RIVOIRE présente les structures gestionnaires des cours d'eau.

M. CHANAL suggère que le SIMALC (*Syndicat Intercommunal Mixte d'Aménagement du Lit du Cher*) a probablement aussi des missions sur le Cher canalisé en plus du Cher sauvage.

M. BLOCQUET-VOISIN, délégué de la commune de Langon au SIMALC, précise que le SIMALC reprendrait les anciennes communes qui étaient au Syndicat du Cher canalisé 41 avant sa dissolution. Concernant les travaux, le syndicat doit travailler en cohérence avec le SAGE Cher aval.

M. CHANAL assure que le SIMALC ne sera jamais maître d'ouvrage pour le SAGE.

Mme RIVOIRE dit que même s'il y a toujours le SIMALC pour l'entretien du lit, aujourd'hui plus personne ne gère l'exploitation des ouvrages.

M. LESTOQUOY précise qu'actuellement les communes se retrouvent un peu « à leur insu » dans le SIMALC ; la préfecture du Loir-et-Cher serait consciente de ce problème. C'est un point essentiel où il faut clarifier qui fait quoi.

17°) Présentation des résultats – Objectifs DCE

Mme RIVOIRE évoque l'objectif de « bon potentiel » pour les masses d'eau artificielles et les masses d'eau fortement modifiées.

M. BLOCQUET-VOISIN affirme que sur le canal de Berry, aucune mesure n'est faite. Le canal n'est pas concerné par le classement des cours d'eau. En 2006, des analyses ont été faites par le syndicat.

M. DE LESPINAY indique que le bon potentiel n'a pas de définition claire. Il évoque ce qui a été dit au dernier Comité de Bassin ; l'objectif de bon état est facile à atteindre sur les petites masses d'eau, mais il est plus difficile à atteindre sur les grandes masses d'eau, surtout pour les masses d'eau avec report de délai.


M. LESTOQUOY propose de passer au 2^e point de l'ordre du jour.

Point n°2 : Questions diverses

M. LESTOQUOY remercie l'ensemble des personnes présentes et les invite à faire remonter leurs réactions à M. Adrien LAUNAY, animateur du SAGE Cher aval et chargé de mission à l'Etablissement public Loire, qui les fera passer à la société GEO-HYD.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LESTOQUOY lève la séance à 12h15.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Cher aval,
M. Pierre LESTOQUOY**



Annexe 1 : Liste de présence Bureau

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Pierre LESTOQUOY, Président de la CLE du SAGE Cher aval et Conseiller Municipal de Larçay (37),
- M. Claude CHANAL, Vice-président de la CLE et Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (41),
- M. Serge PERROCHON, Vice-président de la CLE et Maire de Nohant-en-Graçay (18),
- M. Michel MEUSNIER, Maire de Varennes-sur-Fouzon (36),
- M. Jean-Louis CHERY, Adjoint au Maire de Francueil (37),
- M. Claude BLOCQUET-VOISIN, Vice-président du Syndicat Intercommunal du Canal de Berry (41),
- M. Pierre MAZURIER, représentant de la Régie Eau Potable de St-Avertin (37).

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Gérard CAMY, membre de l'Association des Riverains de France,
- M. Jacky CHIQUET, membre de l'UFC – Que Choisir du Loir-et-Cher,
- M. Jean-Louis LACROIX, membre de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire,
- M. Michel CHAUVIN, représentant de l'UNICEM Centre,
- M. Josselin DE LESPINAY, représentant de l'Association Nature Centre,
- M. Jean-Pierre RABIER, représentant de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau du Loir-et-Cher (*membre associé*).

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Giovanni PHILIPPE, représentant de la MISE de l'Indre,
- M. Aymeric LORTHOIS, représentant de la DISEN de l'Indre-et-Loire,
- M. Philippe CARRE, représentant de la DREAL Centre.

Etaient excusés :

- M. Bernard DOYEN, Président du SICALA du Loir-et-Cher,
- Mme Véronique LE COZ, chef de la MISE de Loir-et-Cher.

Etaient absents :

- M. Serge PINAULT, Vice-président de la CLE et Conseiller Général de l'Indre,
- M. Alain PERSILLET, Maire de Meusnes (41),
- M. Jean-Marie SIMON, Président du Syndicat Intercommunal du Val du Cher,
- M. Jérôme DOMAGALA, membre de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher,
- M. Mathieu ROUSSEAU, représentant de la FDAAPPMA du Cher (*membre associé*),
- M. Jean-François MIGNOT, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Annexe 2 : Liste de présence Comité Technique

Etaient présents :

- FDAAPPMA de l'Indre (M. Daniel BRIALIX et M. Bruno BARBEY),
- FDAAPPMA de l'Indre-et-Loire (M. Dominique DUVOUX et M. Grégoire RICOU),
- FDAAPPMA de Loir-et-Cher (M. Serge SAVINEAUX et Mme Isabelle PAROT),
- ONEMA DiR 4 (M. Vincent VAUCLIN),
- Conseil Général de Loir-et-Cher (M. Jacques LAUNAY),
- Conseil Général de l'Indre-et-Loire (Mme Véronique SERAN),
- Comité Régional du Centre de Canoë-Kayak (M. Paul-Emile VERNADET),
- Nature Centre (M. Jonathan BOURDEAU-GARREL),
- DREAL Centre (M. Adrien ALBER),
- Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher (Mme Isabelle HALLOIN),
- Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire (M. Henry FREMONT),
- Chambre d'Agriculture du Cher (M. Benoît LOUCHARD).

Etaient excusés :

- Conseil Régional du Centre (M. Géraud DE SAINT ALBIN),
- Conseil Général de l'Indre (M. Christophe LUMET),
- DDT de l'Indre-et-Loire (M. Dany LECOMTE).

Etaient absents :

- Conseil Général du Cher (Mme Christelle LESPRIT),
- DDT de Loir-et-Cher (M. Vincent DORDAIN),
- DDT de l'Indre (M. Maxime GOURRU),
- DDT du Cher (M. le Chef du service Forêt-Eau-Environnement),
- Chambre d'Agriculture de l'Indre (M. Michel LAFRECHOUX).

Participaient également à la réunion :

- M. Arnaud JACQUET, Société GEO-HYD, Directeur de projet,
- Mme Emilie RIVOIRE, Société GEO-HYD, Chef de projet,
- Mlle Claire BAUDELLOT, Société GEO-HYD, Chef de projet remplaçante,
- M. Adrien LAUNAY, animateur du SAGE Cher aval et chargé de mission à l'Etablissement public Loire.